

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 20 JUIN 1917

On se rappelle qu'après l'arrestation de M. Lemonnier, le conseil communal a persisté dans sa résolution de ne pas livrer les fils de fer (voir 31 mai).

Cette décision a été notifiée au capitaine-commandant von Berg, chef de la police militaire, par lettre du 1^{er} juin ainsi conçue :

« Conformément à votre désir, nous avons soumis à nouveau au Conseil communal la question de la saisie par l'autorité allemande des fils de fer qui sont la propriété de la ville de Bruxelles.

Le Conseil communal reconnaît qu'il ne lui appartient pas de s'opposer à l'exécution d'une mesure que l'autorité allemande estime être commandée par des nécessités d'ordre militaire. C'est précisément le caractère d'une telle mesure qui l'amène à penser que les administrateurs de la commune ne sauraient être tenus de prêter personnellement leur concours à son exécution.

Il est d'avis que la mise en oeuvre des moyens

matériels qui sont nécessaires à la réalisation de la saisie sont exclusivement du ressort de l'autorité allemande. »

Ce conflit vient de se terminer par l'envoi d'un commissaire spécial allemand. Ce personnage a annoncé à la Ville qu'il ne lui sera pas infligé d'amende, mais qu'un entrepreneur, désigné par lui, a reçu mission d'enlever les fils de fer aux frais de l'administration communale.

31 mai 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170531%20050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>